

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

AMENDEMENT

N° 572

présenté par

Mme Khattabi, M. Pellois, Mme Vanceunebrock, Mme Piron, Mme Michel, Mme Lakrafi,
Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Genetet et Mme Pitollat

ARTICLE 8 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.